

## **Vision de la Haute Fonction Publique de la candidate à l'élection présidentielle**

### **1. Comment renforcer, notamment auprès des jeunes, l'attractivité des métiers de la haute fonction publique ?**

Il est absolument nécessaire que nos jeunes connaissent, les corps et les rouages de la haute fonction publique. Ainsi, je souhaite consacrer une journée par an à la découverte de ces métiers. Pour ce faire, j'inviterai les hauts-fonctionnaires de chaque corps à envoyer des délégués dans les collèges et lycées pour présenter ces métiers aux élèves.

### **2. Comment la haute fonction publique peut-elle contribuer à augmenter l'efficacité de l'action publique ?**

La haute fonction publique contribue déjà à accroître l'efficacité de l'action publique par son travail. En effet, pour ne prendre que l'exemple de la Cour des comptes, les rapports qu'elle propose permettent d'avoir périodiquement des pistes d'amélioration dans tous les domaines de la fonction publique. Si on prend l'exemple du Conseil d'Etat, sa double casquette de conseiller et de juge permet une meilleure rédaction des lois, même si ce n'est pas encore parfait, comme nous avons pu le voir avec la crise COVID. Je crois que le rôle futur de la haute fonction publique sera d'aider le politique à surmonter les grands enjeux de demain. Ils doivent accompagner la vision des politiques au mieux, et permettre à ceux-ci de réaliser leur programme. Je crois que nous avons l'une des hautes fonctions publiques dans les plus performantes du monde, et en réalité cette formidable machine ne pourra s'améliorer que lorsqu'il y aura des politiques en poste qui auront une véritable vision pour le pays et un programme solide.

### **3. Comment valoriser dans un parcours professionnel – la mobilité entre les trois fonctions publiques ?**

La mobilité dans la fonction publique est une formidable chance pour les fonctionnaires. L'enjeu est en réalité l'adaptabilité du fonctionnaire d'une mission à une autre qui peut être totalement différente. Je pense que cette adaptabilité pourrait éventuellement se traduire par l'obtention d'un grade plus rapidement ou d'une prime pour valoriser cette capacité. Aussi, je pense qu'il serait envisageable de débloquer cette prime dès lors qu'il y a un réel besoin, non pourvu, dans un domaine. Il ne faut pas, en revanche, que de cette mobilité résulte l'instabilité. En effet, la fonction publique à la française est constituée pour la continuité du service public et cette continuité nécessite une forme de stabilité. Vous l'aurez donc compris, je suis ouverte à des discussions dans ce domaine, ma religion n'est pas faite, mais l'impératif à garder selon moi, est cet impératif de stabilité.

**4. Etes-vous favorable à étendre le recours aux contrats (par rapport au recours à des hauts fonctionnaires titulaires) pour assurer l'encadrement supérieur (faculté considérablement élargie par la loi du 6 août 2019), ou faut-il fixer des limites à l'usage du contrat ?**

Le recours au contrat, s'agissant des postes d'encadrement supérieur, doit demeurer d'un usage prudent, et limité aux seuls cas dans lesquels la haute fonction publique ne fournit pas de cadres satisfaisant à des besoins spécifiques, ce qui n'est pas si fréquent. L'Etat doit se donner les moyens de recruter, nommer et conserver un vivier de cadres loyaux et compétents. Le mode de recrutement de la fonction publique d'Etat doit donc demeurer le concours, et il faut ne déroger à ce principe qu'avec modération sinon ce sera la dénaturation de la fonction publique.

**5. Comment renforcer la parité au sein de la haute fonction publique ? et sa diversité ?**

Je crois que c'est un faux problème en réalité, dans certains pans de la fonction publique il y a plus de femmes que d'hommes, je pense par exemple à la magistrature. Le concours à cet avantage que la sélection qui y est opérée ne se fait que selon le critère du travail et donc du mérite. Et c'est à mes yeux le seul critère qui vaille. Je serai en revanche vigilante pour que les femmes et les hommes soient, comme dans le privé, à compétences égales, salaire égal.

**6. Pensez-vous que des garanties d'indépendance doivent être accordées à certaines catégories de hauts fonctionnaires, eu égard à la nature de leurs missions ? à quelles catégories (inspections générales etc.) et selon quelles modalités ?**

Je déplore que la réforme consécutive à la « suppression de l'ENA » ait abouti à la suppression des corps auxquels sa scolarité conduisait : je déplore donc la suppression des corps d'inspection, et je crois nécessaire de procéder à leur rétablissement, dans des conditions qui permettront la nécessaire diversification des profils des fonctionnaires qui y seront nommés. Il est certain que, pour inspecter, la possession d'une expérience antérieure est utile. J'exprime donc ma claire préférence pour que de véritables garanties soient accordées ou rétablies au profit des cadres qui y sont affectés.